

LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

OPTIMISER VOS DEPOTS D'ESPECES

Pour gagner du temps et minimiser les risques d'erreur

Ce qu'il faut savoir ...

En tant que commerçant, artisan, profession libérale..., vous êtes amené à faire régulièrement des dépôts d'espèces auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Vous êtes soucieux de la sécurité et de la rapidité du traitement de ces opérations. Deux règles simples vous permettront de minimiser les risques d'erreur et de gagner du temps.

LE CONDITIONNEMENT DE VOS DEPOTS

Une bonne préparation de vos dépôts est indispensable pour en faciliter le comptage (le vôtre et celui effectué par la Caisse) et le versement au guichet ou en automate.

UN SAC DIFFERENT PAR TYPE D'ESPECES

Conditionnez séparément dans des sacs sécurisés :

- Les pièces conditionnées en vrac (non triées par valeur)
- Les billets
- Les devises, si votre Caisse les accepte

Les sacs sécurisés, adaptés selon le mode de versement que vous avez retenu, vous sont remis par votre Caisse.

- Des sacs de 5kg pour les remises faites directement au guichet
- Des sacs de 1kg pour les remises faites dans les automates (BRM, bornes de dépôts, bornes express, dépôts Jour Nuit)

UN BORDEREAU DE VERSEMENT PAR SAC

Complétez un bordereau par sac, à joindre au contenu, sur lequel vous préciserez le détail et le montant total du dépôt.

Les bordereaux de versement (personnalisables au besoin) sont à votre disposition auprès de votre Caisse et sont à utiliser pour chaque opération.

Un double de ce bordereau vous permet également de garder une trace du dépôt effectué.

La Caisse dans laquelle vous effectuez vos versements vous communiquera des consignes complémentaires portant sur le conditionnement des versements.

LA FREQUENCE DE VOS DEPOTS

LIMITER LES PASSAGES AUX GUICHETS / AUTOMATES

Pour éviter de trop nombreux déplacements et d'éventuelles attentes au guichet ou aux automates, adaptez la fréquence de vos dépôts en fonction du volume remis.

Nous recommandons de limiter vos dépôts à deux dépôts par semaine au plus, par type d'espèces (pièces et billets séparés).

FAIRE LES DEPOTS AU BON MOMENT

La Caisse auprès de laquelle vous effectuez vos dépôts se tient à votre disposition pour vous indiquer les jours et les plages horaires les plus appropriés à vos opérations de dépôts, en fonction de la fréquentation et de la disponibilité de l'accueil ou des automates.

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758.